



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**Point 6 du projet d'ordre du jour provisoire**

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Neuvième session ordinaire**

**Rome, 14-18 octobre 2002**

**RAPPORTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR  
LEURS POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS AYANT  
TRAIT À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE**

**PARTIE III: ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Paragraphes**

I.	Introduction	1-4
II.	Union mondiale des femmes rurales (UMFR)	5-7
III.	Fédération européenne de zootechnie (FEZ)	8-11
IV.	ETC Group—Action Group on Erosion, Technology and Concentration	12-18
V.	Action internationale pour les ressources génétiques (GRAIN)	19-21
VI.	Centre international des cultures sous-utilisées	22-26
VII.	Conseil international des traités indiens	27
VIII.	The International Seed Federation (ISF)	28-32
IX.	Intermediate Technology Development Group (ITDG)	33-35
X.	Union mondiale pour la nature (UICN)	36-39

XI.	Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO)	40-49
XII.	League for Pastoral Peoples (LPP)	50-54
XIII.	Rare Breeds International (RBI)	55-59
XIV.	Slow Food	60

## I. INTRODUCTION

1. La Commission reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales, dont la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités axés sur la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques et phylogénétiques. Elle estime que ces rapports sont très utiles aussi bien à la Commission qu'à ces organisations, qui sont ainsi en mesure de mieux faire connaître leurs objectifs et leurs programmes aux pays et de bénéficier de leurs observations.
2. Les activités de la FAO sont présentées dans les documents CGRFA-9/02/14.1, CGRFA-9/02/14.2 et CGRFA-9/02/14.3.
3. Les rapports de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales font l'objet du document CGRFA-9/02/15.1, et les rapports des centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) figurent dans le document CGRFA-9/02/15.2. Le présent rapport donne un aperçu des activités des programmes sur les ressources génétiques de certaines organisations internationales non gouvernementales réalisées au cours des trois dernières années. En ce qui concerne les rapports d'autres organisations, la FAO s'est limitée à les rassembler au fur et à mesure qu'ils arrivaient. Chaque organisation est entièrement responsable du rapport qu'elle présente.
4. Le présent document contient les rapports reçus à fin mai 2002 des organisations internationales non gouvernementales citées ci-dessous.

## II. UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES (UMFR)

5. L'Union mondiale des femmes rurales (UMFR) est une organisation rurale travaillant au niveau local dont les neuf millions de membres tirent de l'agriculture leur principal moyen de subsistance dans les pays développés aussi bien qu'en développement. Elle jouit du statut consultatif auprès de la FAO depuis 1947.
6. À sa vingt-troisième Conférence triennale, tenue à Ontario (Canada), du 11 au 18 juin 2001, les résolutions suivantes ont été approuvées:

### *Réglementation et éducation en matière d'aliments enrichis*

Qu'au titre de la résolution les sociétés membres de l'UMFR promeuvent la recherche scientifique objective dans le domaine des aliments enrichis, encouragent l'établissement d'un système réglementaire qui protège la santé publique et est libre de servir les intérêts du public, et donnent leur appui aux méthodes et programmes éducatifs qui fournissent des informations objectives en vue de mieux faire connaître la technologie des aliments enrichis.

### *Génie génétique*

Qu'au titre de la résolution les membres de l'UMFR lancent un appel pour que le génie génétique, connu aussi sous le nom de modification génétique, fasse l'objet d'une enquête approfondie par une commission internationale de l'Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, afin de déterminer les risques, conséquences et impacts de semences, végétaux, aliments, sols, animaux et êtres humains génétiquement modifiés, et de formuler des recommandations d'ordre public pour que le génie génétique soit considéré comme une question éthique, politique, sociale et économique mondiale.

7. Afin de souligner l'importance de l'agriculture pour la majorité des membres de l'UMFR et son rôle dans la lutte contre la pauvreté, la Conférence de l'UMFR convient de constituer un Comité de l'agriculture spécialement consacré aux questions agricoles, qui sera présidé par le Président adjoint de l'UMFR.

### III. FÉDÉRATION EUROPÉENNE DE ZOOTECHNIE (fEz)

8. Un rapport sur les activités de la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) en matière de conservation et d'utilisation des ressources zoogénétiques a été pour la première fois présenté à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture lors de sa septième session (15-23 mai 1997). Un rapport a été présenté par la suite à sa huitième session (19-23 avril 1999). Un groupe de travail permanent, chargé de coordonner ces activités, a été constitué au sein de la Commission scientifique de génétique animale depuis 1980. A la suite des enquêtes de ce groupe sur la situation des races animales en Europe, une banque de données informatisée a été créée en 1988 en étroite collaboration avec la FAO, et gérée depuis lors par l'Université vétérinaire de Hanovre en Allemagne. D'une manière plus générale, la FEZ a donné son appui à la Stratégie mondiale de la FAO pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, apportant notamment son concours à l'établissement en 1995 du Réseau européen de centres nationaux de coordination. Les activités de la FEZ dans le domaine des ressources zoogénétiques au cours de la période 1999-2002 sont décrites ci-dessous.

9. Les réunions du réseau ont continué à se tenir dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de la FEZ, bénéficiant ainsi du soutien logistique de cette organisation. Au cours de la réunion des centres nationaux de coordination à La Haye en 2000, un centre de coordination européen a été établi à Paris, auprès du Bureau des ressources génétiques. Cet organisme est chargé de préparer les réunions annuelles des centres nationaux de coordination, et les comptes rendus des réunions tenues à Zurich (1999), à La Haye (2000) et à Budapest (2001) sont disponibles au Bureau des ressources génétiques. La FEZ fournit son soutien au centre de coordination européen en tant que comité directeur scientifique (par le biais du groupe de travail susmentionné) et collaborateur administratif et financier du fonds fiduciaire institué pour renforcer cette coordination européenne.

10. La FEZ collabore depuis de nombreuses années avec l'Union européenne en matière de ressources zoogénétiques, en particulier avec la Direction générale de l'agriculture dans le cadre du règlement 1467/94 sur les ressources génétiques en agriculture. Le soutien de l'Union européenne aux races animales en danger occupe à nouveau le devant de la scène grâce à son règlement 1257/99 relatif à l'appui au développement rural. La FEZ et le centre européen de coordination ont été chargés d'établir des mesures pour l'application de ce règlement, ainsi que des critères pour rationaliser le soutien aux races locales en danger. Une réunion de travail préparatoire à laquelle ont participé des experts en économie et sociologie s'est tenue le 26 juin 2001 à Bruxelles et des échanges prolongés avec l'Union européenne ont abouti à la publication des normes d'application le 26 février 2002 (règlement 445/2002).

11. La FEZ a continué à promouvoir la banque de données de Hanovre en tant que base de données régionale pour l'ensemble de l'Europe, en liaison étroite avec le système d'information de la FAO sur la diversité des animaux d'élevage (DAD-IS). La FAO est convenue en 1999 de mettre le logiciel du DAD-IS à la disposition du public comme modèle de source ouvert, et de proposer, en collaboration avec la FEZ et le centre européenne de coordination, la constitution d'un système d'information européen sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS). En avril 2002, l'Union européenne a accepté de financer cette proposition au titre de la composante infrastructures scientifiques de son programme «qualité de la vie». La FAO et la FEZ travailleront donc en étroite liaison, avec l'accord et le soutien explicite de ce programme de l'Union européenne.

#### IV. ETC Group - Action Group on Erosion, Technology and Concentration<sup>1 2</sup>

12. En novembre 2002, le Groupe ETC célébrera son vingt-cinquième anniversaire comme organisation de la société civile internationale à but non lucratif qui étudie les répercussions socio-économiques des nouvelles technologies intéressant les sociétés rurales. Aujourd'hui, le Groupe ETC a son siège à Winnipeg (Canada), et ses bureaux aux États-Unis et au Mexique. C'est un groupe très restreint de recherche et promotion qui compte huit membres au total (y compris tous les postes de terrain et administratifs). Cependant, il travaille en étroite liaison avec de nombreuses organisations partenaires dans le monde entier et a son propre conseil d'administration international.

13. Depuis 1977, le Groupe ETC (auparavant RAFI) est un promoteur actif de la conservation et du développement des ressources génétiques agricoles – et de l'échange illimité de ces ressources en faveur des agriculteurs et de leurs communautés et organisations.

14. Dès 1979, le Groupe ETC a collaboré avec les gouvernements et la FAO, contribuant à la création de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Engagement international, qui est devenu le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Groupe ETC continuera à oeuvrer en étroite liaison avec des partenaires de la société civile, des gouvernements et la FAO pour renforcer l'engagement international vis-à-vis de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques végétales, animales et microbiennes qui sont essentielles à la sécurité alimentaire.

15. Le Groupe ETC s'efforce aussi de promouvoir la mise en oeuvre, sur les plans national et international, des droits des agriculteurs et l'extension de ces droits aux éleveurs, pêcheurs et habitants de la forêt. Il surveille activement la biopiraterie et analyse les stratégies relatives à la propriété intellectuelle (ainsi que les stratégies successives) que mettent au point les sociétés des sciences de la vie pour monopoliser les marchés et les technologies.

16. Dans le cadre de ses activités concernant les biotechnologies et la propriété intellectuelle, le Groupe ETC continue à réclamer l'interdiction totale de la technologie «terminale» (stérilisation des semences). Il craint, en particulier, que certains scientifiques et gouvernements promeuvent, à l'heure actuelle, cette technologie pour éviter la dissémination indésirable de gènes à partir des cultures génétiquement modifiées, malgré les nombreuses politiques et solutions pratiques de rechange. De même, le Groupe ETC rejette la stratégie de l'«exorcisme» (excision de l'ADN modifié de végétaux génétiquement modifiés moyennant un activateur chimique), qui fait retomber le fardeau économique et environnemental de la lutte contre la pollution née de cette modification sur les agriculteurs plutôt que sur l'industrie.

17. Tout en s'intéressant depuis plus de 20 ans aux questions relatives à la biotechnologie, le Groupe ETC est aussi activement engagé dans la surveillance des nouveaux progrès de la nanotechnologie et de la nanobiotechnologie, notamment de leurs applications à l'agriculture et à la transformation des aliments. De l'avis du Groupe ETC, il est essentiel que les gouvernements et les organisations intergouvernementales établissent des politiques et des protocoles relatifs à la nanotechnologie pour éviter que la communauté internationale se heurte aux mêmes problèmes que soulève aujourd'hui la biotechnologie.

18. La mise en oeuvre du nouveau Traité international, les travaux permanents de la Commission (CRGAA) et la suite à donner au «Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après» se conjuguent pour donner lieu à un important programme de travail et à des actions

---

<sup>1</sup> Auparavant RAFI

<sup>2</sup> <http://www.etcgroup.org>

constructives qui seront l'occasion d'une collaboration régulière et étroite avec la FAO et ses États Membres dans les années à venir.

## V. Genetic Resources Action International (GRAIN)<sup>3</sup>

19. Genetic Resources Action International (GRAIN) est une organisation internationale non gouvernementale qui promeut le développement et l'utilisation durables de la biodiversité agricole fondés sur le contrôle exercé par les populations sur les ressources génétiques et sur le savoir traditionnel. Créée en tant que fondation à Barcelone (Espagne), elle se compose de 12 membres en poste dans huit pays.

20. GRAIN a pour objectifs de:

1. Protéger et renforcer le contrôle des communautés sur la biodiversité agricole : elle surveille et analyse les pressions qui minent le droit des agriculteurs et des autres communautés locales à la biodiversité et milite activement contre elles. Simultanément, elle travaille avec des organisations nationales et locales dans le Sud, qui promeuvent et créent des mécanismes permettant de renforcer le contrôle communautaire sur les ressources génétiques locales et les informations connexes.
2. Promouvoir l'agriculture riche en biodiversité: partout dans le monde, il existe des systèmes d'agriculture et des moyens de subsistance caractérisés par une riche diversité biologique et culturelle. En liaison avec d'autres ONG, l'organisation contribue à aider les agriculteurs et les communautés à renforcer les systèmes agricoles durables, qui sont mus par des individus et dont l'objectif principal est la sécurité alimentaire. GRAIN identifie dans les programmes de recherche agricole les facteurs permettant de servir au mieux ces approches.
3. Arrêter la destruction de la diversité génétique: les politiques agricoles et les accords de libéralisation des échanges ont conduit à l'industrialisation du système alimentaire, le rendant aussi plus vulnérable. Grâce à la recherche, l'information et les actions stratégiques, GRAIN vise à aider toutes les parties intéressées à décourager la privatisation et à mettre fin à la perte de biodiversité agricole.

21. Au niveau international, GRAIN participe activement aux négociations qui ont mené à la création du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En 2001, un certain nombre de documents d'information ont été produits pour analyser l'orientation des négociations et pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance d'établir un système multilatéral qui promeut le rôle des agriculteurs dans la gestion de la biodiversité agricole et limite le monopole exercé sur cette diversité par les sociétés industrielles. Par ces documents et sa participation directe aux réunions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de son groupe de travail<sup>4</sup>, GRAIN a défendu son point de vue selon lequel les droits monopolistiques de propriété intellectuelle appliqués à la biodiversité agricole et au savoir traditionnel nuisent à la conservation et à la gestion locale de cette diversité et à la réalisation de la sécurité alimentaire fondée sur le travail des agriculteurs.

## VI. CENTRE INTERNATIONAL DES CULTURES SOUS-UTILISÉES (ICUC)

22. Un projet de grande envergure intitulé «Fruits pour l'avenir» a été financé par le DFID-FRP du Royaume-Uni. Le projet vise à surmonter les contraintes qui s'opposent à l'accès à des informations appropriées sur la diversité génétique, les méthodes de propagation et de production

<sup>3</sup> <http://www.grain.org>

<sup>4</sup> Les documents d'information de GRAIN sur les négociations sont disponibles à: <http://www.grain.org/publications/it-november-2001.cfm>

et leur utilisation dans la transformation et la commercialisation. Le projet porte, dans sa première phase, sur *Tamarindus indica*, *Zizyphus mauritiana*, *Dacryodes edulis*, *Adansonia digitata* et 5 *Annona* spp. et, dans sa deuxième phase, sur *Artocarpus heterophyllus*, *Garcinia indica/cola/mangostana*, *Pouteria campechiana*, *Ricinodendron heudelotti* et *Strychnos cocculoides*. L'ICUC diffuse, par le biais de monographies, de manuels de vulgarisation et par voie électronique, des informations sur l'utilisation potentielle de la diversité visant pour renforcer les moyens de subsistance.

23. Dans le cadre des activités du Réseau pour les fruits tropicaux sous-utilisés en Asie (UTFANET) établi en collaboration avec la FAO, les neuf pays membres du réseau (Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) ont mené une enquête avec la participation des agriculteurs pour établir la diversité et les utilisations du jacque, du mangoustan et du chadec. Le comité directeur d'UTFANET a désigné cinq autres arbres fruitiers de la région à soumettre à des études. Le projet en cours est financé par la National Lottery Charities Board du Royaume-Uni et l'ICUC.

24. Le projet en cours sur les légumes indigènes, réalisé dans le cadre du Réseau régional pour l'Afrique australe et orientale, SEANUC, progresse activement grâce au financement de la National Lotteries Charities Board du Royaume-Uni. L'Afrique du Sud a terminé ses études écogéographiques sur les cucurbitacées et amarantes et a presque achevé la caractérisation et l'évaluation des collections. Une liste de descripteurs de base pour *Plectranthus* a été établie et sera mise à l'essai. La Thaïlande a terminé ses études écogéographiques sur les cucurbitacées. La caractérisation et l'évaluation de la collection de cucurbitacées et d'amarantes sont en cours.

25. L'ICUC envisage d'organiser un atelier régional en Asie pour identifier des domaines prioritaires de recherche-développement en collaboration avec le GFAR, la FAO et d'autres partenaires. L'établissement de priorités pour les chaînes de produits permettra d'améliorer l'utilisation des ressources de façon à répondre aux besoins nationaux et régionaux.

26. En collaboration avec la FAO, l'ICUC continue à publier son Global Newsletter on Under-utilised Crops (Bulletin d'information sur les cultures sous-utilisées).

## VII. CONSEIL INTERNATIONAL DES TRAITÉS INDIENS

27. Le Conseil international des traités indiens (IITC) est une organisation non gouvernementale établie au sein du Conseil économique et social. Depuis 1977, il s'intéresse aux questions de droits de propriété intellectuelle, d'environnement et de droits humains, dont les suivantes:

4. CDB/Article 8j) – Pour le bien des populations autochtones traditionnelles «non au brevetage des formes vivantes». En outre, les régimes actuels de propriété intellectuelle peuvent-ils protéger les droits de propriété collective? L'IITC surveille attentivement les trois principaux objectifs de la Convention. Sont aussi pertinents les articles 10c), 17.2 et 18.
5. OMPI – Dès 1992, à la Conférence technique sur les populations autochtones, l'IITC a lancé un appel pour que soient prises des mesures efficaces de protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle. L'IITC donne son appui au tout nouveau Comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore.
6. OMC/ 27.3 – L'IITC lance un appel pour l'application d'un moratoire sur l'ADPIC jusqu'à ce que les gouvernements aient renforcé la protection par une législation intérieure efficace qui sauvegarde la propriété intellectuelle des populations autochtones sur leurs territoires;
7. parmi les études de l'IITC sur les ressources génétiques figurent les suivantes : CHRONIQUE ONU, vol. XXXVI No. 1 1999 - DPI, "Unconventional : A Point of View Plant Plunder, Genes and Sneakers - Can Intellectual Property Be Theft?" et "Indigenous Peoples and Health: The Collection, study and commercialization of

human genomes and their impacts on the rights of indigenous Peoples”(E/CN.4/Sub.2/AC.4/1998/4/Add.1).

8. projet de Déclaration sur les droits des populations autochtones - Article #29: “Les populations autochtones ont droit à la reconnaissance de l’intégralité de la propriété, du contrôle et de la protection de leurs droits intellectuels et culturels. Ils ont droit à des mesures spéciales leur permettant de contrôler, développer et protéger leurs sciences, technologies et manifestations culturelles, y compris les ressources génétiques humaines et autres, les semences, les médicaments, les connaissances sur les propriétés de la faune et de la flore, les traditions orales, la littérature, les dessins et les arts visuels et du spectacle».

## VIII. THE INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)<sup>5</sup>

28. The International Seed Federation (ISF) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif représentant l’industrie semencière. Créée en juin 2002, elle est née de la fusion d’ASSINSEL (l’Association internationale des sélectionneurs) et de l’International Seed Trade Federation (ISF). Composée de membres appartenant à 69 pays et disséminés sur tous les continents, l’ISF est le courant principal des échanges mondiaux de semences et des milieux des sélectionneurs. Elle joue le rôle d’instance internationale pour les questions ayant trait à l’industrie mondiale des semences.

29. L’ISF est fermement convaincue de l’importance de préserver les ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture, de faciliter l’accès pour tous à ces ressources et de promouvoir le partage équitable des avantages qui en découlent. Elle accueille avec satisfaction l’adoption du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture et est fière d’avoir contribué activement au succès des négociations par la proposition avancée par l’ASSINSEL d’établir un système multilatéral pour l’accès aux ressources génétiques. Cependant, l’ISF estime que certains des articles du traité sont encore imprécis et elle est disposée à collaborer avec l’organe directeur pour établir l’accord de transfert prévu par l’article 12.4 du Traité international. L’ISF continue à collaborer étroitement avec la FAO sur d’autres questions relatives aux ressources génétiques. En mai 2002, l’ISF a participé à une consultation officielle sur la constitution d’un système d’information mondial sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture.

30. En 2001, lors d’une enquête sur les activités de ses membres liées à la conservation, à la caractérisation et à l’évaluation des ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, 63 sociétés de sélectionneurs appartenant à 14 pays ont signalé qu’environ 5 pour cent de leur budget affecté à la recherche allaient à la gestion des banques de gènes des sociétés. Environ 6 pour cent de ce budget servaient à la caractérisation et à l’évaluation des ressources phytogénétiques conservées dans leurs banques de gènes. Avec le chiffre d’affaires mondial estimé de 20 milliards de dollars E.-U. des sociétés semencières et 8 pour cent en moyenne affectés à la recherche, la dépense totale relative à la conservation, la caractérisation et l’évaluation du matériel génétique s’élève à environ 170 millions de dollars E.-U.A. Alors qu’une part considérable de ce montant sert à maintenir des lignes de sélection améliorées, il est également ressorti de l’enquête que plus de 80 pour cent des sociétés emmagasinent des variétés obsolètes, que les deux tiers environ conservent des variétés cultivées et que plus de la moitié stockent des parents sauvages dans leurs banques de gènes.

31. Grâce à leurs recherches et à leurs activités de sélection, les membres de l’ISF accroissent régulièrement le potentiel de rendement et la stabilité des cultures et améliorent la résistance et la tolérance aux facteurs biotiques et abiotiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et protégeant les écosystèmes fragiles contre la surexploitation.

---

<sup>5</sup> Auparavant Assinsel



32. En 2001, 2000 nouvelles variétés ont été ajoutées à la liste de l'OCDE des variétés admises à la certification, alors que 820 en étaient éliminées, ce qui a déterminé un accroissement net des variétés disponibles pour les agriculteurs. La liste de l'OCDE de 2001 comprend plus de 26 000 variétés de 185 espèces cultivées. Ces variétés sont toutes distinctes et constituent un accroissement réel de la diversité génétique disponible pour les agriculteurs

## **IX. INTERMEDIATE TECHNOLOGY DEVELOPMENT GROUP (ITDG)**

33. Intermediate Technology Development Group (ITDG), créé en 1966, est une ONG spécialisée en développement international dont les activités concernent divers domaines techniques. Elle travaille en faveur et aux côtés des communautés du monde en développement à partir de bureaux nationaux et régionaux situés dans huit pays : Bangladesh, Kenya, Népal, Pérou, Sri Lanka, Soudan, Royaume-Uni et Zimbabwe.

34. L'ITDG estime qu'il est essentiel de protéger la biodiversité agricole et les agroécosystèmes productifs, qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens de subsistance de la majorité des individus. L'ITDG donne la priorité à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité agricole par l'amélioration des politiques et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des petits agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et d'autres producteurs d'aliments, et de leur aptitude à obtenir des conditions équitables dans un environnement politique, juridique, commercial et institutionnel en mutation rapide.

35. Grâce à ses publications, ses activités de terrain et son travail de promotion, l'ITDG encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ses activités comprennent notamment:

9. La publication de livres et d'études tels que ceux énumérés ci-après : *Growing Diversity* (1992); *Cultivating Knowledge* (1993); *Beyond Farmer First* (1994); *Farmers, Herders, Fisherfolk - securing food supplies, producing change* (1995); *The Life Industry* (1996); *Dynamic Diversity* (1996); *New Seed and Old Laws* (1997); *TRIPs, Biodiversity and Commonwealth Countries* (1998); *Biological and Cultural Diversity* (1999); *Cultivating Diversity* (2000); *Beating Hunger* (2001); *Sustaining Agricultural Biodiversity and the integrity and free flow of GRFA* (2002), et l'organisation de séminaires et de conférences au Royaume-Uni, tels que : *The Gene Traders* (1992), *Food for Life* (1996), *Recipe for Change* (1998), *Genetic Futures in Food and Farming* (2002), et à l'échelon international: *Seeds, Breeds and People* (2002).
10. Des activités de terrain au Zimbabwe, au Kenya, au Pérou et au Bangladesh portant sur la protection de la biodiversité agricole et l'identification des stratégies utilisées par les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs pour maintenir une gamme importante de biodiversité agricole, y compris les cultures, les plantes utilisées en ethnomédecine vétérinaire, l'élevage et les espèces aquatiques, et sur les impacts du génie génétique et les systèmes de droits de propriété intellectuelle.
11. Participation active aux processus normatifs de la FAO par le biais de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de la CDB/COP et des Sommets mondiaux de l'alimentation, facilitant l'échange d'informations, le renforcement des positions des ONG et l'élaboration de critères et priorités pour les politiques et les programmes de travail à tous les niveaux concernant de nombreux thèmes, dont la biodiversité agricole, la biotechnologie, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. L'ITDG accueille avec satisfaction la ratification de l'ITPGRFA auquel elle donne tout son appui.
12. Un soutien à la participation des ONG européennes au Programme coopératif européen pour les réseaux sur les ressources génétiques des cultures (ECP/GR), en particulier aux activités relatives à la conservation sur l'exploitation et aux politiques

concernant l'accès aux avantages et leur partage, les accords de transfert de matériel, la conservation et l'utilisation durable des collections ex situ et la biosécurité, par l'adhésion au comité directeur de l'ECP/GR.

13. La mise en place d'un site web actif pour la Coalition de la biodiversité agricole du Royaume-Uni (Ukabc), couvrant différents domaines: l'utilisation durable - conservation, partage des avantages, commerce, brevets, propriété intellectuelle, biopiraterie, biotechnologie, génie génétique, biosécurité ainsi que d'autres liés à l'utilisation équitable de la biodiversité agricole pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux: <<http://www.ukabc.org>>. Ce site contient des documents et rapports pertinents sur les négociations en cours et les forums existants, dont la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, que le Groupe appelle le Traité international sur les semences

## **X. UICN – Union mondiale pour la nature**

36. L'UICN a poursuivi ses travaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, grâce à ses activités dans le monde entier. A l'occasion de la neuvième session de la Commission, elle a attiré l'attention des participants sur un nouveau rapport important qu'elle a publié conjointement avec Future Harvest: «Common Ground, Common Future: How Ecoagriculture Can Help Feed the World and Save Wild Biodiversity». Profondément préoccupée par la perte de biodiversité, l'UICN promeut l'établissement d'aires protégées comme moyen primordial de conservation. Cependant, elle a observé que près de la moitié des aires actuellement protégées pour préserver la biodiversité se trouvent dans des régions où l'agriculture est l'une des principales utilisations des terres et où la production alimentaire devrait s'intensifier dans les décennies à venir pour aller de pair avec la croissance démographique et l'augmentation de la demande. Dans près de la moitié des zones riches en espèces les plus menacées du monde vivent des populations humaines qui souffrent de malnutrition extrême, avec 20 pour cent ou davantage de personnes sous-alimentées. Au lieu d'œuvrer pour réduire la faim ou accroître la durabilité, les politiques et la recherche agricoles encouragent souvent les systèmes à haute productivité pour réaliser des excédents exportables, alors qu'ils n'accordent qu'une très faible attention, voire aucune, à la pollution qui en découle ou à la destruction de l'habitat qui menace les espèces sauvages. Tant que les petits exploitants et les grandes industries agricoles n'amélioreront pas leurs pratiques, les habitats et les espèces continueront à disparaître à un rythme alarmant. Tant que la production dans les tropiques ne s'accroîtra pas, la pauvreté ne pourra que gagner du terrain. Le défi à relever consiste à protéger les espèces sauvages et à conserver les habitats tout en accroissant la production agricole.

37. Le dernier rapport de l'UICN a présenté environ trente-six méthodes appliquées avec succès dans diverses parties du monde pour accroître la production alimentaire et sauver les espèces sauvages. Ces techniques novatrices d'agriculture et de gestion des terres font partie d'un nouveau type d'agriculture: l'«écoagriculture». Les cas de succès sur six continents montrent que, même si aujourd'hui la principale menace qui pèse sur la diversité des espèces est l'agriculture, l'amélioration des systèmes d'exploitation grâce à la recherche peut renverser cette tendance. L'agriculture pourrait ainsi contribuer à conserver la biodiversité sauvage et à maintenir les ressources génétiques nécessaires à sa productivité.

38. La plupart des méthodes sont à la portée des exploitants pauvres aussi bien que riches et pourront, dans de nombreux cas, accroître leurs revenus. A l'aide d'exemples, le rapport identifie six stratégies écoagricoles de base pouvant aider les agriculteurs à produire les aliments dont ils ont besoin, sans détruire les habitats des espèces sauvages qui vivent sur leurs terres ou aux alentours.

Stratégie 1: Réduire la destruction des habitats en accroissant la productivité et la durabilité agricoles sur les terres déjà cultivées.

- Stratégie 2: Renforcer les habitats de la faune sauvage sur les exploitations et établir des corridors entre les espaces naturels.
- Stratégie 3: Établir des aires protégées près des champs, des pâturages et des pêcheries.
- Stratégie 4: Simuler les habitats naturels en y introduisant des plantes pérennes productives.
- Stratégie 5: Adopter des techniques agricoles qui réduisent la pollution.
- Stratégie 6: Modifier les pratiques de gestion des ressources pour améliorer la qualité de l'habitat dans l'exploitation et aux alentours.

39. Tout au long de l'histoire, les êtres humains ont fait preuve d'une immense capacité d'adaptation aux changements. Tandis que la biodiversité sauvage est soumise aujourd'hui à des pressions sans précédent de la part de l'homme et qu'un nombre croissant de personnes auront bientôt besoin de plus d'aliments, des stratégies prometteuses appliquées dans différentes parties du monde indiquent que l'écoagriculture peut s'avérer productive et profitable tout en protégeant la biodiversité. Cette nouvelle approche permettrait aux populations et aux espèces menacées qui partagent le même sol de partager aussi le même avenir. S'il est vrai que les principes de l'écoagriculture intéressent le monde entier, ils sont particulièrement importants dans les zones tropicales riches en biodiversité, mais pauvres en ressources.

## **XI. UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIÈRES (IUFRO)**

40. À la suite d'une décision du Conseil d'administration de l'IUFRO en septembre 1997, l'équipe de travail sur la gestion et la conservation des ressources génétiques forestières a été instituée le 21 janvier 1998. Elle est composée de représentants des huit divisions de l'IUFRO, de l'IPGRI et de la FAO. A l'heure actuelle, son coordinateur est M. Per Stahl et son coordinateur adjoint le Professeur Judy Loo.

41. Objectifs à long terme:

14. Une gestion dynamique et régulière des ressources génétiques forestières pour l'amélioration génétique.
15. La conservation d'un échantillon représentatif de la diversité de tous les types d'espèces forestières pour les générations futures.
16. La collecte et la synthèse des informations sur ce thème et l'identification des lacunes dans les connaissances.

42. L'équipe de travail publiera ses synthèses et recommandations dans le cadre de l'IUFRO sous la forme d'un rapport sur l'état des connaissances. Lors du Congrès mondial de l'IUFRO tenu en 2000, l'équipe de travail a organisé une réunion subsidiaire consacrée aux ressources génétiques forestières.

43. L'équipe de travail a tenu des réunions à Rome les 27 et 28 septembre 1999 et pendant le congrès de l'IUFRO à Kuala Lumpur en août 2000. L'ancien et le nouveau coordinateurs se sont également rencontrés en plusieurs occasions.

44. Pendant la réunion de Rome, les objectifs à long terme et l'établissement des buts ont fait l'objet de débats et les participants sont convenus de ce qui suit:

45. Objectifs:

17. Collecter, évaluer et organiser les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des forêts en vue de l'utilisation durable et de la conservation de la diversité génétique des espèces forestières.
18. Promouvoir l'incorporation de considérations sur la génétique forestière dans la gestion globale des ressources.

46. Buts:

19. Relier la recherche sur les ressources génétiques à d'autres domaines de la recherche forestière, en mettant l'accent sur les relations entre les aspects génétiques et la gestion forestière.
20. Renforcer la recherche sur l'interaction entre les activités humaines et les ressources génétiques forestières, comme l'utilisation des terres et sa planification, la sylviculture, les opérations forestières, l'agroforesterie et la gestion de la forêt et du paysage.
21. Fournir les connaissances scientifiques nécessaires pour préserver une diversité représentative, y compris des études sur les populations rares parmi les populations in situ et ex situ, ainsi que pour gérer les populations de base et d'amélioration.
22. Rédiger un rapport sur l'état de la technique et préparer ensuite une liste des lacunes dans les connaissances et des besoins de recherche.
23. Organiser une sous-session plénière pendant le vingt et unième congrès de l'IUFRO à Kuala Lumpur.

47. Au printemps 2000, un questionnaire a été préparé par l'équipe de travail pour obtenir des informations sur l'état des connaissances scientifiques concernant la conservation des gènes et ses liens avec d'autres domaines de la recherche. Il a été envoyé à toutes les organisations membres de l'IUFRO. Seules 72 réponses ont été reçues et les données ainsi obtenues ont été présentées au Congrès de l'IUFRO pendant la session organisée par l'équipe de travail.

48. Au cours de sa réunion à Kuala Lumpur, l'équipe de travail a décidé d'envoyer un autre exemplaire du questionnaire aux membres qui n'avaient pas répondu pendant l'été de 2001, car les réponses reçues étaient trop peu nombreuses pour bien représenter l'ensemble des membres de l'IUFRO.

49. À la sous-session plénière organisée par l'équipe de travail pour le vingt et unième congrès de l'IUFRO, six rapports sur les travaux de terrain de l'équipe de travail ont été présentés. Ils ont été complétés par un débat collectif où trois autres rapports ont été soumis. Un certain nombre d'affiches ont également été exposées.

## **XII. LEAGUE FOR PASTORAL PEOPLES (LPP)**

50. La League for Pastoral Peoples est une organisation de promotion et de soutien qui oeuvre en faveur des communautés vivant de l'élevage et des ressources de propriété collective. Depuis sa création en 1992, elle a bénéficié et tiré des leçons d'une interaction étroite avec les bergers au niveau du terrain et pris conscience du rôle prééminent que ceux-ci jouent dans la génération et la préservation de la diversité génétique du cheptel.

51. Les bergers qui gèrent leurs troupeaux sous d'âpres conditions et dans des milieux extrêmes préservent la diversité de leurs animaux. En continuant à les soumettre aux forces de la sélection naturelle, et aussi par un choix délibéré, ils font en sorte que les caractères de résistance aux maladies, ainsi que la capacité de s'adapter à la sécheresse, au manque de fourrage, et aux situations climatiques extrêmes, ne disparaissent pas du capital génétique. À une époque où l'expansion de la production animale industrialisée accélère l'érosion génétique, les bergers agissent en qualité de garants de la diversité des animaux d'élevage. L'immense contribution de ces acteurs marginalisés à la sécurité alimentaire à long terme devrait être reconnue et récompensée et se traduire par un appui à leurs moyens de subsistance.

52. En collaboration avec des organisations partenaires, la League for Pastoral Peoples a lancé l'initiative LIFE (Local Livestock for Empowerment of Rural People) qui contribue à promouvoir l'utilisation durable de races adaptées localement par le développement endogène du bétail en fonction des ressources disponibles localement. Grâce à l'initiative LIFE, la Ligue est en contact avec un grand nombre d'organisations locales dans le monde entier.

53. Les activités courantes de la Ligue comprennent la recherche et la documentation sur les connaissances traditionnelles concernant l'amélioration du bétail, des études sur les flux mondiaux de gènes, et la formation et le renforcement des capacités d'organisations partenaires.

54. Reconnaissant que la diversité des animaux d'élevage est préservée par des communautés aux cultures différentes, qui gèrent leurs populations animales dans des conditions écologiques variées, la ligue estime que les décisions concernant la sélection doivent rester fermement entre les mains de ces éleveurs. Elle lance dès lors un appel pour qu'une grande variété d'organisations pastorales, ainsi que d'autres communautés ayant conservé des modes de vie traditionnels, participent aux négociations en vue de la signature d'un Traité international sur les ressources zoogénétiques.

### **XIII. RARE BREEDS INTERNATIONAL (RBI)**

55. Rare Breeds International est l'ONG mondiale qui appuie et promeut la conservation des ressources zoogénétiques et se consacre à la sauvegarde de la diversité des animaux d'élevage. Elle a été créée en 1989 et officiellement enregistrée comme association de bienfaisance en 1991. Sa création avait pour objet de combler la lacune dans les activités des ONG en matière de conservation génétique des races animales d'élevage au niveau international. Son mandat est le suivant:

24. Intervenir directement pour établir des programmes de soutien en faveur des races ayant une importance génétique dans les catégories caractérisées par i) le nombre exigü (races rares), ii) des traits distinctifs (phénotype, performance ou distance génétique), iii) adaptation particulière à l'environnement local et valeur potentielle dans les systèmes durables de production animale.
25. Travailler en liaison avec la FAO et d'autres organismes gouvernementaux représentatifs, afin d'établir des liens entre la formulation des politiques et leur mise en oeuvre au niveau international.
26. Appuyer et coordonner les activités de conservation locales par l'intermédiaire de groupes et d'individus aux échelons régional et national.
27. Fournir des avis dans ses domaines d'expertise.
28. Dispenser des enseignements et diffuser des informations sur la raison d'être, la méthodologie et l'application de programmes de conservation génétique.

56. L'Organisation a son siège à Rome dans des bureaux qu'elle partage avec d'autres organisations s'occupant d'élevage, comme la European Association for Animal Production (EAAP) et le Comité international pour le contrôle des performances en élevage. Les bureaux situés à Rome permettent une collaboration étroite avec la FAO.

57. Rare Breeds International cherche à réaliser ses objectifs en mettant au point une base de données comprenant les membres dont la compétence et l'expérience leur permettraient de travailler dans un grand nombre de disciplines. Elle propose des critères sur la population pour certaines races en danger et fournit des conseils et une assistance pour la création de diverses ONG nationales s'intéressant à la conservation génétique, comme FACT en Afrique du Sud (1994).

58. Parmi les principaux projets entrepris par Rare Breeds International figurent l'élaboration d'un protocole pour les études d'impact génétique, afin d'interdire le remplacement de races indigènes par des animaux importés, et une enquête mondiale sur les races multinationales menacées dans leur pays d'origine. Des échanges de matériel génétique ont été effectués, selon que de besoin, entre les populations nationales pour maintenir leur base génétique, comme dans le cas des bovins Red Poll d'Afrique du Sud et des porcs Gloucestershire Old Spots des États-Unis. Des races en danger d'extinction, comme les chevaux Turkomans, ont été protégées et l'organisation a joué un rôle déterminant dans la protection de réservoirs génétiques de valeur au cours de la poussée épidémique de fièvre aphteuse qui a sévi au Royaume-Uni en 2001.

59. La diffusion et l'échange d'informations se font en premier lieu par le biais des grandes conférences internationales qui ont été tenues au Royaume-Uni (1989), en Hongrie (1991), au Canada (1994), au Népal (1998) et au Brésil (2000). Les actes de ces conférences ont été publiés. Les rapports présentés aux réunions annuelles dans les années intermédiaires ont paru dans des revues internationales spécialisées comme Animal Genetic Resources Information (AGRI).

#### **XIV. Slow Food**

60. Slow Food est un mouvement international à but non lucratif consacré, entre autres, à la défense de la biodiversité. Créé en 1989, il cherche à explorer, décrire et améliorer les connaissances en matière d'alimentation, à promouvoir l'éducation du goût et à sauvegarder et défendre le patrimoine agroindustriel et culinaire de pays individuels. Ses principaux projets en cours poursuivent les objectifs suivants:

- a. Pour cataloguer et sauvegarder les espèces animales, les variétés végétales et les techniques agricoles en danger d'extinction, Slow food a lancé les initiatives suivantes:
  29. L'Arche du goût : un projet visant à cataloguer, décrire et promouvoir les races animales et les espèces de légumes menacées, et leurs sous-produits respectifs.
  30. Convivia: des initiatives à l'échelle locale (création de micro-marchés, activités de production et de commercialisation, etc.) pour mobiliser des fonds en vue de sauvegarder les espèces de légumes et les races animales en danger et les boissons et préparation culinaires. Plus de 130 convivia sont actuellement actifs en Italie et le projet s'étend maintenant au monde entier.
  31. Prix Slow Food pour la défense de la biodiversité : conféré chaque année aux personnes dont la recherche, la production et les activités commerciales favorisent la biodiversité dans le domaine de la production alimentaire.
- b. Sensibilisation et information: pour promouvoir la bonne alimentation. Slow Food réunit des consommateurs, des experts et des producteurs à l'occasion d'initiatives comme les laboratoires de dégustation, des cours de gastronomie, l'Université du goût (qui sera inaugurée en 2003), des collaborations avec les écoles primaires et les publications de sa maison d'édition.
- c. Promotion internationale des producteurs et du secteur agro-alimentaire: Slow Food organise des manifestations internationales (notamment le Salone del gusto et Cheese, en rotation) pour éveiller l'intérêt du public et des media pour les producteurs d'aliments de qualité.